

**AVIS PUBLIC
DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE**

PRENEZ AVIS que le conseil municipal statuera sur la demande de dérogation mineure ci-après décrite lors de sa séance ordinaire du 21 septembre à 19 h au Centre culturel et communautaire de la Pointe-Valaine situé au 85, rue d'Oxford à Otterburn Park.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre en regard de cette demande en transmettant ses commentaires par écrit à la Ville, au plus tard le 21 septembre 2020 à 19 h à l'adresse électronique suivante: greffier@opark.ca ou par téléphone, en composant le (450) 536-0303.

- **DM-2020-00037 – 6 à 16, rue du Prince-Edward.**

La demande aurait pour effet de rendre réputée conforme une aire de stationnement hors rue pour un immeuble de cinq (5) logements dont les éléments suivants dérogent au règlement de zonage:

- La présence de deux allées d'accès alors que la réglementation en vigueur autorise une seule allée d'accès par terrain pour un immeuble dont le frontage est de moins de 25 m ;
- La localisation de l'aire de stationnement hors rue devant le bâtiment alors que la réglementation n'autorise pas d'aire de stationnement en front du mur avant du bâtiment principal;
- L'absence d'une allée de circulation alors que les aires de stationnement hors rue de plus de cinq (5) cases ne peuvent servir d'aire de stationnement et ne doivent pas nécessiter le déplacement d'un véhicule pour y avoir accès;
- La configuration de l'aire de stationnement proposé nécessite la sortie de plusieurs véhicules qui devra se faire en marche arrière alors que la réglementation exige qu'un stationnement hors rue doive être aménagé pour permettre l'accès et la sortie des véhicules en marche avant;
- L'aire de stationnement proposée contient huit (8) cases alors que le nombre minimal cases de stationnement hors rue est établi à deux (2) par logement.

Le tout en référence au plan projet d'implantation, réalisé par **Sylvain Huet**, arpenteur-géomètre, en date du **20 août 2020**, sous le numéro **19508** de ses minutes.

Le présent avis est donné conformément aux exigences de l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

DONNÉ À OTTERBURN PARK, LE 4 SEPTEMBRE 2020

Alain Cousson, ing., directeur général et greffier adjoint